



UN Tourism

26th General Assembly

RIYADH, SAUDI ARABIA 7 - 11 NOVEMBER 2025



1

Lieu et dates des réunions

Conformément à la résolution A/RES/772(XXV), l'Assemblée générale de l'Organisation mondiale du tourisme tiendra sa vingt-sixième session au Royaume d'Arabie saoudite.

La session se déroulera du 7 au 11 novembre 2025 à l'hôtel Mandarin Oriental « Al Faisaliah » de Riyad.

2

Coordonnées du comité d'organisation

Coordonnateurs ONU Tourisme

Mme Yolanda Sansegundo
Coordonnatrice de programme
Services de conférence

assembly@untourism.int

Coordonnateurs pays hôte

**Équipe du Ministère saoudien du tourisme
chargée de l'Assemblée générale**

GA2025@mt.gov.sa

3

Inscription

L'inscription à la session de l'Assemblée se fera en ligne jusqu'au 13 octobre 2025. Le formulaire d'inscription est disponible sur le site internet d'ONU Tourisme : www.unwto.org/fr/26-session-de-l-assemblee-generale

La plateforme d'inscription en ligne regroupera toutes les informations nécessaires concernant la participation à la conférence, les informations sur les visas et les visites techniques. Les participants sont priés de s'inscrire dès que possible.

Il faudra fournir, sur la plateforme d'inscription en ligne, tous les renseignements nécessaires concernant la participation à la conférence, la prise en charge à l'aéroport, les informations sur les visas et les visites techniques.

L'accès aux espaces réservés de l'Assemblée générale sera limité exclusivement aux participants munis du pass d'accès correspondant. Les participants pourront retirer leur pass au comptoir d'enregistrement installé à l'hôtel Mandarin Oriental « Al Faisaliah » de Riyad. Des informations détaillées sur les modalités de retrait du pass seront communiquées ultérieurement.

Pour retirer leur pass, les participants doivent avoir reçu un courriel de confirmation de l'inscription.

Les pass sont établis pour des personnes spécifiques et ne sont pas cessibles. Les participants devront toujours avoir sur eux leur pass et leur pièce d'identité personnelle durant leur séjour à Riyad. Le pass est le seul document qui permette l'identification des participants à l'Assemblée générale et donnant accès aux lieux des différents événements.

Les participants sont priés de porter leur pass pendant toute la durée de la session de l'Assemblée dans la zone réservée aux réunions et à toutes les activités sociales.



4

Transferts

Les participants bénéficieront d'un service de transport à l'arrivée et au départ entre l'aéroport et les principaux hôtels, le lieu de la réunion et les autres lieux du programme de la rencontre. Les services de transport de l'aéroport seront assurés à partir du jour d'avant la réunion et jusqu'au jour d'après la réunion.

Afin de permettre aux autorités d'organiser correctement les services d'accueil et de navette, les participants doivent remplir et envoyer le **formulaire d'inscription en ligne** en fournissant les informations relatives à leurs vols d'arrivée et de départ, ainsi que les détails de leur hébergement, avant le 13 octobre 2025.

Un horaire détaillé des services de navette pour les déplacements locaux sera fourni en temps voulu et consultable dans les hôtels officiels.

Le transport local des membres des délégations sera assuré entre l'Aéroport international du Roi Khaled et les hôtels indiqués à la section 5.

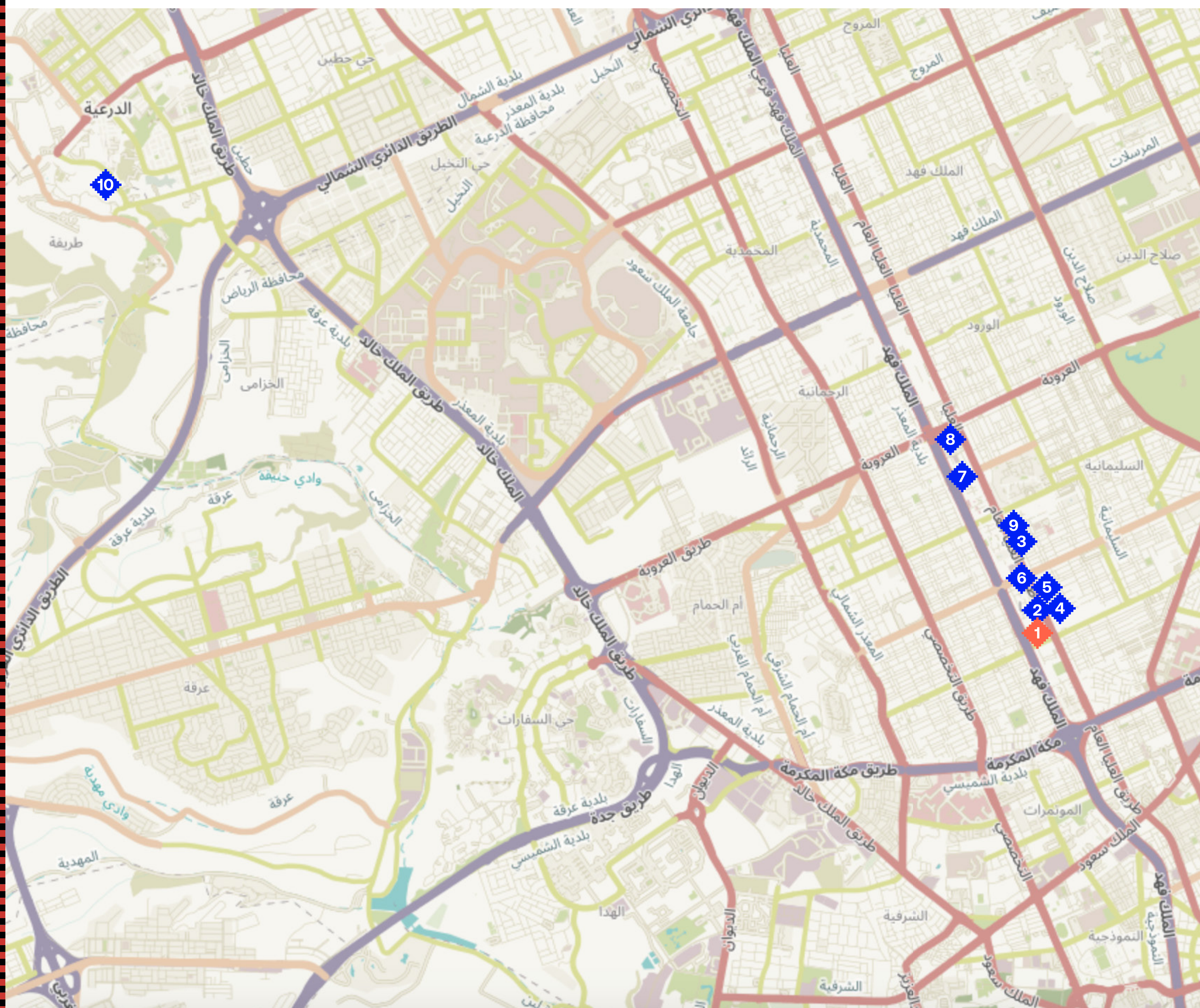
5

Hébergement

Les participants se chargeront de leur réservation d'hébergement à Riyad. Une liste d'hôtels suggérés est fournie ci-dessous :



Hôtel	Type de chambre	Tarif par nuit (taxes et petit-déjeuner compris)	Contact pour les réservations	Distance du lieu de la réunion	Lien pour la réservation
Mandarin Oriental ☆☆☆☆	Chambre supérieure	3 000 SAR	Rashid Altuwaijri 0536041171 raltweijri@mohg.com	Lieu de la réunion	Luxury 5 Star Hotels & Resorts Worldwide Mandarin Oriental Hotel Group
	Chambre premium	3 900 SAR			
	Junior Suite	5 500 SAR			
Rio Hotel Olaya ☆☆☆☆	Chambre individuelle	657 SAR	Mohsen Abdul Hafez 0533964455 sales@riohotel.sa	700 m	-
Narcissus The Royal ☆☆☆☆	Chambre individuelle	1 700 SAR	Ali Alhumaid 0583583300 op.sales@boudl.com	1.4 km	Boudl Code : GA
Boudl Olaya ☆☆☆	Chambre standard	581 SAR	Ali Alhumaid 0583583300 op.sales@boudl.com	1.4 km	Boudl Code : GA
Rosh Rayhaan by Rotana ☆☆☆☆	Chambre supérieure	1 964 SAR	Wael Idrees 0594495929 wael.idris@rotana.com	1.5 km	-
Narcissus Riyadh Hotel ☆☆☆☆	Chambre classique	1 200 SAR	Ali Alhumaid 0583583300 op.sales@boudl.com	1.8 km	Boudl Code : GA
Novotel Alanoud ☆☆☆☆	Chambre individuelle	1 068.04 SAR	Meshal Alkhlaqi 0545210764 Meshal.alkhlaqi@accor.com	2.4 km	-
Four Seasons, Riyadh ☆☆☆☆	Chambre premium	4 226.25 SAR	Abdalmohsen Alsukaybi 0507117945 abdalmohsen.alsukaybi@fourseasons.com	2.5 km	Riyadh Hotel Suites & Luxury Rooms Four Seasons Hotel Riyadh
Joudyan Hotel Olaya ☆☆☆☆	Chambre Superior King	710 SAR	Amer AIShehri 560404067 amera@elafhotels.com	2.5 km	
	Chambre Deluxe	810 SAR			
	Junior Suite	1 000 SAR			
	Senior Executive Suite	1 200 SAR			
	Suite Royale	3 000 SAR			
Bab Samhan, a Luxury Collection Hotel, Diriyah ☆☆☆☆	Chambre d'hôtes Seffah	2 000 SAR	Abdulkareem Alabdulkriem 0504986665 Abdulkareem.asaad@luxurycollection.com	32 km	Reservation-Link



1. Mandarin Oriental
☆☆☆☆☆
(Lieu de la réunion)
2. Rio Hotel Olaya
☆☆☆☆
3. Rosh Rayhaan by Rotana
☆☆☆☆
4. Narcissus The Royal
☆☆☆☆☆
5. Boudl Olaya
☆☆☆
6. Narcissus Riyadh Hotel
☆☆☆☆☆
7. Novotel Alanoud
☆☆☆☆
8. Four Seasons, Riyadh
☆☆☆☆☆
9. Joudyan Hotel Olaya
☆☆☆☆
10. Bab Samhan, a Luxury Collection Hotel, Diriyah
☆☆☆☆☆

Programme

Le programme provisoire et les autres documents de la session seront disponibles sur le site internet de l'Assemblée : www.unwto.org/fr/26-session-de-l-assemblee-generale.

L'Assemblée générale se réunira les 9 et 10 novembre 2025 pour examiner les points de l'ordre du jour provisoire de la session. La cent vingt-quatrième session et la cent vingt-cinquième session du Conseil exécutif se tiendront aussi dans le cadre de l'Assemblée les 8 et 11 novembre, respectivement.

Les organes subsidiaires suivants se réuniront également dans le cadre de la vingt-sixième Assemblée générale:

- Comité du programme et du budget
- Comité des statistiques
- Comité du tourisme et de la compétitivité
- Comité du tourisme et de la durabilité
- Comité des questions relatives au collectif des Membres affiliés

Séance thématique « Réinventer l'avenir du tourisme avec l'IA »

Le thème de l'Assemblée générale sera « Réinventer l'avenir du tourisme avec l'IA ». Ce thème traduit l'importance croissante que revêt la technologie de l'intelligence artificielle dans le secteur du tourisme.

À cet égard, une séance thématique sera organisée dans le cadre de l'Assemblée avec un programme soigneusement conçu d'exposés et de discussions traitant des utilisations les plus pointues de l'IA dans le tourisme, montrant à quel point les stratégies porteuses de transformation et les innovations technologiques sont des outils essentiels pour réinventer le secteur.

Le premier rapport mondial sur l'IA dans le secteur du tourisme, énonçant des orientations stratégiques sur la politique à mener et des recommandations spécifiques au secteur d'après les avis recueillis auprès des États membres, sera rendu public en même temps qu'un nouveau guide numérique d'aide à la mise en application de ces orientations. L'allocution de marque lors de la séance thématique sera consacrée à l'impact transformateur de l'IA sur le tourisme, pour planter le décor en prévision du débat d'experts de la filière. Les discussions porteront sur l'action concertée en vue d'établir un cadre mondial pour l'IA dans le secteur du tourisme.

Le programme comprend la finale du Défi mondial d'ONU Tourisme sur l'IA, avec des démonstrations interactives des dernières technologies en matière d'IA et des visualisations de données en direct. La séance se terminera par une activité de réseautage améliorée grâce à l'IA, à l'aide d'un logiciel de mise en relation avancée pour favoriser la collaboration et les échanges professionnels. La rencontre débouchera sur la Déclaration de Riyad sur l'IA, consacrant l'engagement du secteur à l'égard de ces nouvelles technologies.

Présentation des pouvoirs et des documents d'identification

Les noms des délégués des Membres effectifs et Membres associés, des observateurs des Membres affiliés et des représentants invités des Nations Unies et d'autres organisations internationales, intergouvernementales et non gouvernementales, sont communiqués au Secrétaire général, si possible, au moins quinze jours avant l'ouverture de la session de l'Assemblée (article 12.1 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale).

Les pouvoirs remis aux délégués des Membres effectifs et des Membres associés par l'autorité compétente de l'État sont présentés au Secrétaire général, si possible, au moins un jour avant l'ouverture de la session de l'Assemblée (article 12.2 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale).

Il est à signaler que depuis la dixième session de l'Assemblée, seules les lettres ou télécopies officielles portant la signature de l'autorité compétente sont considérées comme des pouvoirs valables. Depuis la douzième session de l'Assemblée générale, seuls les pouvoirs émanant du chef de l'État ou du Premier Ministre, du Ministre des affaires étrangères ou du Ministre chargé du tourisme de l'État, ou son équivalent, ou d'Ambassadeurs d'États accrédités auprès de l'Espagne sont considérés valables. De plus, les pouvoirs ne peuvent être acceptés que s'ils sont rédigés dans l'une des langues de travail de l'Assemblée générale ou accompagnés d'une traduction appropriée. Seuls les délégués ayant des pouvoirs en bonne et due forme seront autorisés à exercer le droit de vote et à prendre la parole aux séances de l'Assemblée générale. Veuillez-vous reporter au modèle de pouvoirs publié sur le site web :

www.unwto.org/fr/26-session-de-l-assemblee-generale

Afin de faciliter le travail de la Commission de vérification des pouvoirs, les délégations sont priées d'envoyer une copie scannée de leurs pouvoirs au moins quinze jours à l'avance par courrier électronique à Mme Ilenia García-Riano, Cabinet du Secrétaire général, à l'adresse courriel : igarcia@untourism.int, et de remettre l'original à leur arrivée à Riyad avant de retirer leur pass.

Les documents d'identification des observateurs des Membres affiliés et des représentants invités des organisations internationales intergouvernementales et non gouvernementales pour assister à la session à titre d'observateurs sont présentés au Secrétaire général, si possible, au moins un jour avant l'ouverture de la session de l'Assemblée (article 12.3 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale).



9

Statut des participants

Ainsi que le prévoit la résolution 772(XXV) adoptée par l'Assemblée générale, le secrétariat d'ONU Tourisme a conclu avec le Gouvernement saoudien un accord avec le pays hôte relatif à la présente session qui est en conformité avec la résolution 631(XX) de l'Assemblée générale sur les privilèges, immunités et facilités applicables à ses réunions.

10

Vols

Les participants se chargent de leur déplacement international à destination et au départ de Riyad (Arabie saoudite).

De plus amples informations concernant l'Aéroport international du Roi Khaled de Riyad sont disponibles sur le site web suivant : <https://www.kkia.sa/en/Pages/default.aspx>

11

Formalités d'entrée

Le Royaume d'Arabie saoudite accordera des visas gratuits à tous les délégués assistant à la vingt-sixième session de l'Assemblée générale.

L'Arabie saoudite délivrera un visa électronique à chaque participant inscrit approuvé par ONU Tourisme. Les visas seront envoyés aux participants par courrier électronique et devront être demandés en cliquant sur le lien suivant :

[Lien pour les visas](#)

Des informations d'inscription exactes et valables sont requises pour la délivrance des visas, y compris les noms tels qu'ils figurent sur le passeport du demandeur, adresses courriel, numéros de téléphone portable et photos de qualité de type portrait.

Les passeports doivent être valables encore au moins six mois après la date de visite.

Le dernier jour pour déposer une demande de visa est le **30 octobre 2025**.

Pour toute question concernant les visas, veuillez contacter :

Arabie saoudite

GA2025@mt.gov.sa

ONU Tourisme

Mme Ilenia García-Riano

Cabinet du Secrétaire général

igarcia@untourism.int

Procédure relative aux procurations

Si un Membre effectif n'est pas en mesure de participer à l'Assemblée générale, il peut s'y faire représenter exceptionnellement par un membre de la délégation d'un autre État, à condition de produire une lettre ou télécopie officielle signée par l'autorité compétente désignant la personne qui le représentera et, s'il y a lieu, lui donnant pouvoir pour voter en son nom. À moins que les points à l'égard desquels les pouvoirs pour voter sont donnés ne soient clairement précisés, il sera entendu que le ou la délégué(e) a tous pouvoirs pour voter sur tout point de l'ordre du jour au nom du gouvernement qu'il ou elle représente par procuration.

En outre, il convient de signaler que l'Assemblée générale, à sa vingtième session, a décidé aux termes de sa résolution 633(XX), en ce qui concerne les pouvoirs de représentation, que :

- a) Il ne peut être donné de pouvoirs de représentation que dans des circonstances exceptionnelles, dûment expliquées par écrit par l'État donnant ces pouvoirs ;
- b) La Commission de vérification des pouvoirs examinera le bien-fondé de ces explications ;
- c) Il ne peut être donné qu'une seule lettre de pouvoirs de représentation à un délégué représentant un autre État ;
- d) Des pouvoirs de représentation ne peuvent être confiés au chef de délégation d'un autre État ;
- e) Les pouvoirs de représentation sont valables pour toute la durée de la session de l'Assemblée générale.

L'Assemblée générale, à sa vingt et unième session tenue à Medellín (Colombie), en 2015, a décidé, aux termes de sa résolution 649(XXI), ce qui suit :

- a) La Commission de vérification des pouvoirs considérera comme non valables les pouvoirs enfreignant le principe du secret du vote ;
- b) Une fois remis le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs, de nouveaux pouvoirs ou lettres de procuration ne pourront pas être examinés par celle-ci, sauf :
 - Lorsque la propre Commission a invité le Membre effectif ou associé concerné à régulariser ses pouvoirs ou sa procuration ; et
 - Lorsqu'un État dont les pouvoirs ont été acceptés par la Commission n'a pas de représentant pour le reste de la session pour des raisons dûment expliquées par écrit par l'État donnant le mandat, auquel cas la Commission évaluera l'existence de circonstances exceptionnelles justifiant la procuration ;
- c) Les présidents des commissions régionales vérifieront que les pouvoirs et lettres de procuration sont conformes aux règles en vigueur.

Veuillez-vous reporter au modèle de pouvoirs de représentation (procuration) publié sur le site Web : www.unwto.org/fr/26-session-de-l-assemblee-generale



13

Documents de travail

Eu égard au mandat confié aux Nations Unies de promouvoir la durabilité, ONU Tourisme redouble d'efforts en faveur de la durabilité environnementale en organisant des événements et des conférences sans support papier.

Les délégués sont priés de noter que les documents de travail ne seront pas distribués sur place sous forme d'exemplaires imprimés. Les participants sont encouragés à apporter leurs propres appareils électroniques pour avoir accès aux documents de travail pendant la session.

Tous les documents seront mis en ligne à l'adresse www.unwto.org/fr/26-session-de-l-assemblee-generale. Les délégués seront informés par courriel de la publication des documents sur le site.

Les documents de la session seront disponibles en anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe.

14

Langues de travail

L'interprétation simultanée dans les six langues officielles sera assurée lors des sessions plénières.

15

Site internet officiel

Toute la documentation officielle sera affichée sur le site internet d'ONU Tourisme : www.unwto.org/fr/26-session-de-l-assemblee-generale

Le site internet de la rencontre fournira des informations détaillées sur le pays hôte, les lieux des réunions, les manifestations spéciales et parallèles, les visites techniques, le programme d'activités sociales, le transport, l'hébergement et les excursions.

16

Médias

Les médias basés en Arabie saoudite qui souhaitent couvrir la session de l'Assemblée générale doivent contacter le service de presse du Ministère saoudien du tourisme par courrier électronique à l'adresse suivante : najla@mt.gov.sa.

Les médias internationaux souhaitant couvrir la session de l'Assemblée générale doivent se mettre en contact avec le département de la communication d'ONU Tourisme en écrivant à comm@unwto.org.





17

Accès internet

Les délégués auront à leur disposition un espace réservé équipé d'ordinateurs avec connexion Internet gratuite.

18

Liste des participants

Une liste provisoire des participants sera consultable à l'avance sur le lien :
www.unwto.org/fr/26-session-de-l-assemblee-generale

La liste définitive des participants sera affichée sur la même page internet.

19

Acceso a las reuniones

Membres effectifs

Ont accès aux séances plénières de l'Assemblée les délégations des Membres effectifs à raison de cinq délégués au plus par délégation dont l'un sera nommé chef de délégation. Chaque délégation peut aussi comprendre des suppléants et autant de conseillers, conseillers techniques, experts et personnes de catégorie analogue qu'elle juge nécessaires (article 9.1 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale).

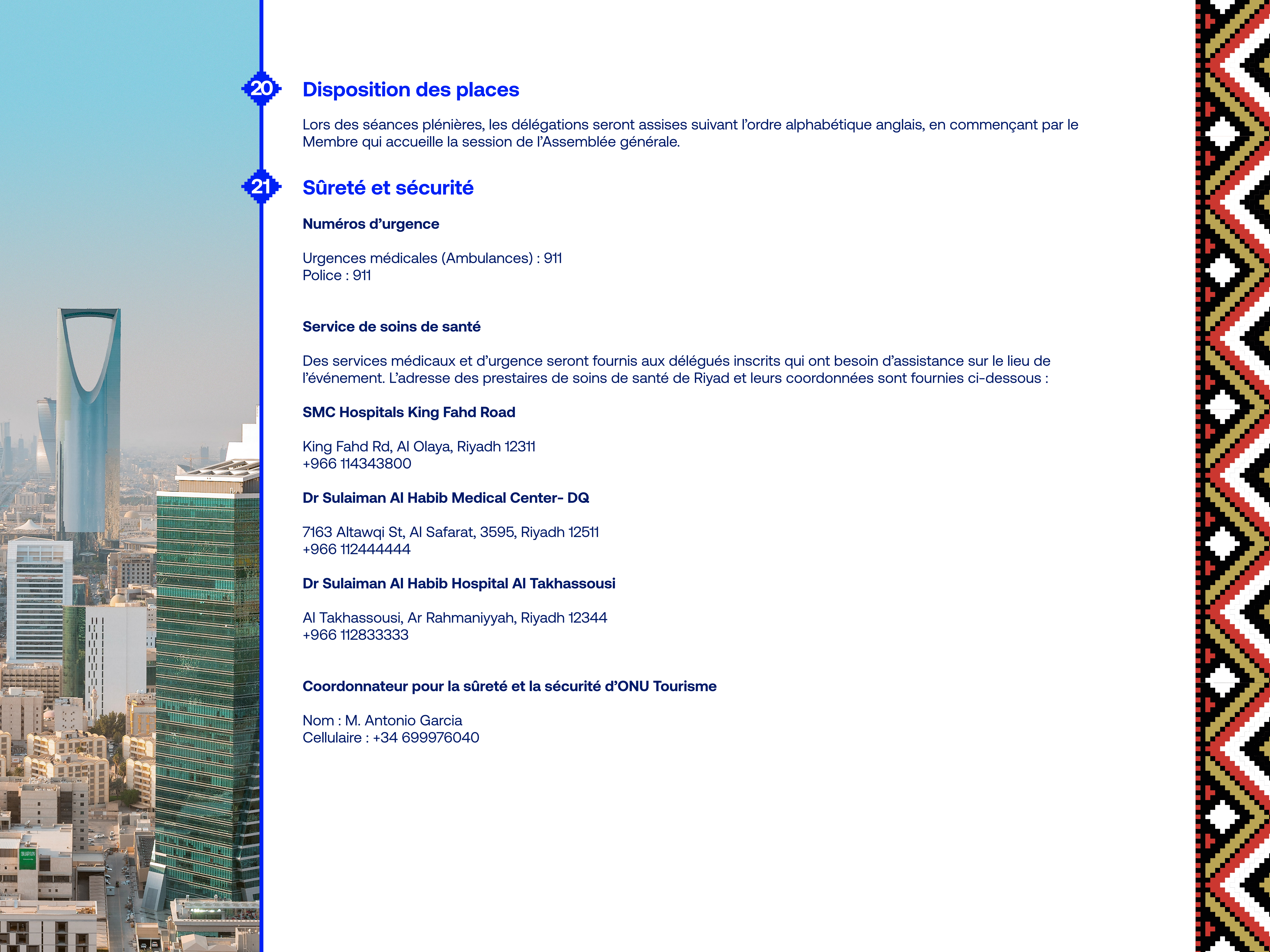
Membres associés et Membres affiliés

Ont accès aux séances plénières de l'Assemblée les délégations des Membres associés à raison de cinq délégués au plus par délégation dont l'un sera nommé chef de délégation, ainsi que trois observateurs au plus désignés par le Comité des Membres affiliés et un observateur désigné par chaque Membre affilié (article 9.3 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale).

Non-membres et organisations internationales

Ont accès aux séances plénières publiques de l'Assemblée, à titre d'observateurs, les représentants invités des États non membres de l'Organisation mais membres de l'Organisation des Nations Unies, d'une institution spécialisée des Nations Unies ou Parties au Statut de la Cour internationale de Justice, ainsi que les représentants invités des organisations internationales intergouvernementales et non gouvernementales (article 9.2 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale).





20

Disposition des places

Lors des séances plénières, les délégations seront assises suivant l'ordre alphabétique anglais, en commençant par le Membre qui accueille la session de l'Assemblée générale.

21

Sûreté et sécurité

Numéros d'urgence

Urgences médicales (Ambulances) : 911
Police : 911

Service de soins de santé

Des services médicaux et d'urgence seront fournis aux délégués inscrits qui ont besoin d'assistance sur le lieu de l'événement. L'adresse des prestataires de soins de santé de Riyad et leurs coordonnées sont fournies ci-dessous :

SMC Hospitals King Fahd Road

King Fahd Rd, Al Olaya, Riyadh 12311
+966 114343800

Dr Sulaiman Al Habib Medical Center- DQ

7163 Altawqi St, Al Safarat, 3595, Riyadh 12511
+966 112444444

Dr Sulaiman Al Habib Hospital Al Takhassousi

Al Takhassousi, Ar Rahmaniyyah, Riyadh 12344
+966 112833333

Coordonnateur pour la sûreté et la sécurité d'ONU Tourisme

Nom : M. Antonio Garcia
Cellulaire : +34 699976040

Renseignements pratiques

Langue officielle : L'arabe est la langue officielle du Royaume d'Arabie saoudite. L'anglais y est une deuxième langue de fait, parlée par une grande partie de la population.

Heure locale : L'heure officielle en Arabie saoudite est GMT + 3 heures.

Appels téléphoniques locaux et internationaux :

- L'indicatif international (pays) de l'Arabie saoudite est +966
- Pour passer un appel local vers un téléphone mobile saoudien, composez le 05 suivi du numéro à 8 chiffres.

Pays : Arabie saoudite

Capitale : Riyad

Plus grande ville : Riyad

À propos de Riyad : Riyad est tout à la fois chargée d'Histoire et une ville moderne dynamique, offrant un aperçu du passé et de l'avenir de l'Arabie. Explorez le riche patrimoine de la ville à travers ses souks, ses musées et son architecture historique et découvrez l'avant-gardisme de ses gratte-ciel et sa scène artistique florissante, mise en valeur par l'initiative 'Riyadh Art' qui a converti la ville en galerie d'art à ciel ouvert.

Météo : La température maximale moyenne est de 27°C et la température minimale moyenne est de 15°C.

Monnaie locale et taux de change : Rial saoudien (SAR)

Électricité : En Arabie saoudite, le courant aux prises électriques est généralement du courant alternatif 110/220 volts. Les prises électriques sont de type G.

Cartes de crédit, achats et pourboires :

Les cartes de débit et de crédit sont acceptées largement et il y a des distributeurs automatiques de billets dans toute la ville. La grande majorité des établissements accepte les règlements par carte de crédit des achats de biens et de services. Les principales cartes de crédit telles que Visa, MasterCard et American Express sont acceptées dans la plupart des hôtels, des restaurants et des magasins partout dans le Royaume.

L'Arabie saoudite applique une taxe indirecte de 15 % (TVA) sur tous les biens et services achetés et vendus par les entreprises.

Le pourboire dépend directement de la satisfaction du client à l'égard de la prestation. Le pourboire garde son caractère volontaire originel, c'est-à-dire qu'il est laissé au bon vouloir du consommateur.

Monnaie et opérations bancaires :

La monnaie de l'Arabie saoudite est le rial saoudien (SAR). Il y a des bureaux de change autorisés à l'aéroport et à proximité du lieu de la rencontre. Les délégués peuvent également retirer des SAR aux distributeurs automatiques de billets, qui sont nombreux à Riyad.

Informations touristiques

Autorité saoudienne du tourisme : <https://sta.gov.sa/en/>

Site officiel du tourisme en Arabie saoudite : <https://www.visitsaudi.com/en>



UN Tourism

26th General Assembly

RIYADH, SAUDI ARABIA 7 - 11 NOVEMBER 2025

